



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
08.05.2014

Date de la convocation des conseillers :  
08.05.2014

point de l'ordre du jour no:

6

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 16 mai 2014

**Présents :** Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Johanns, Bernard, Freis, Mischo, Huss, conseillers

Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Tonnar, échevin, Knaff, conseiller

## Le Conseil Communal;

### **Objet: European Coalition Cities against Racism**

Considérant que la Coalition internationale des villes contre le racisme est une initiative lancée par l'UNESCO en mars 2004;

Considérant qu'elle vise à établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'exclusion;

Considérant qu'en effet, des conventions internationales, des recommandations ou des déclarations internationales élaborées en amont ont besoin d'être ratifiées et mises en œuvre par les Etats;

Considérant qu'en même temps, il est extrêmement important d'impliquer les acteurs sur le terrain, y compris les victimes des discriminations et cela afin de garantir que les instruments proposés soient le mieux adaptés aux problèmes constatés;

Considérant que l'UNESCO a choisi les villes comme un espace privilégié pour lier entre elles les actions en amont et en aval;

Considérant que dans ce contexte, les autorités municipales, en tant que décideurs politiques au niveau local, sont considérées comme les acteurs-clés dans la dynamisation du processus en question;

Considérant que l'objectif final est de réunir au sein d'une Coalition internationale toutes les villes désireuses de mener ensemble une lutte concrète contre le racisme;

Considérant qu'afin de prendre en compte les spécificités et les priorités de chaque région du monde, des Coalitions sont d'abord créées à l'échelle régionale: en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine et aux Caraïbes, dans les Etats Arabes, en Asie et Pacifique, et en Europe;

Considérant que grâce au rôle de coordination d'une ville désignée «chef de file», chaque région se dotera ainsi de son propre «Plan d'action en dix points»;

Considérant que le plan d'action en dix points est composé de dix engagements couvrants différents domaines de compétence locale tels que l'éducation, le logement, l'emploi ou les activités culturelles;

Considérant qu'il suggère en particulier un certain nombre de choix d'action que les autorités locales peuvent compléter et développer

Considérant que les villes signataires s'engageront à intégrer le Plan d'action dans leurs stratégies et politiques municipales;

Considérant qu'elles veilleront d'ailleurs à faire participer les divers acteurs de la société civile à sa mise en œuvre;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**à l'unanimité approuve**

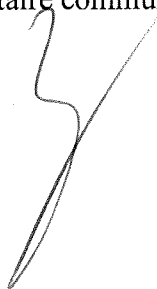
l'European Coalition of Cities against Racism.

En séance

suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette 03.06.2014  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire communal,



Le bourgmestre,

